

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 4772

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 49**

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« l'absence de toute artificialisation nette des sols »,

les mots :

« la sobriété foncière ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion d'artificialisation nette des sols pose un problème de compréhension de l'objectif visé car elle n'est ni définie ni expliquée dans le texte. Par ailleurs, aucun moyen n'est donné pour arriver à un tel objectif.